

Compte rendu de la rencontre de la SLLMOO avec M. Sherringham, conseiller du ministre de l'Éducation Nationale X. Darcos

15 juillet 2008, 16h

La présidente de la SLLMOO, Joëlle Ducos, et deux des membres du Bureau, Chantal Connochie-Bourgne et Pierre Nobel, ont été reçus par M. Sherringham ; l'objet de la rencontre était la mise en place d'un nouveau concours de recrutement des professeurs des collèges et lycées.

Joëlle Ducos a commencé par transmettre les inquiétudes et les réflexions que suscitent parmi les universitaires réunis dans la SLLMOO, la Société Française d'Étude du Seizième Siècle, la Société d'Étude du Dix-septième Siècle, la Société d'Étude du Dix-huitième Siècle et la Société des Etudes Romantiques et Dix-neuviémistes, le communiqué du Conseil des ministres du 2 juillet 2008 et les positions de la CPU du 3 juillet 2008. Plusieurs points sont abordés.

1° concours national avec ou sans recrutement académique ?

Le nouveau concours est national au niveau des épreuves : le recrutement académique ne paraît pas envisagé.

2° Lettres Modernes/Lettres Classiques

A la question sur une éventuelle fusion de ces deux disciplines et la création d'un concours commun de lettres, il a été nettement dit qu'elles n'étaient pas envisagées dans le projet actuel, mais qu'une réflexion pourrait être engagée ultérieurement.

3° l'articulation CAPES/Master

Le pilotage des concours relève du ministère de l'éducation nationale, celui des masters de la CPU et du ministère de l'enseignement supérieur; il incombe aux universités de mettre en place les quatre semestres de master. M. Sherringham insiste sur la nécessité d'une formation à la recherche pour tous les enseignants. L'encadrement des « masterisants » doit être renforcé dans ce sens, de nouvelles modalités d'évaluation peuvent être fixées. La préparation doit être envisagée sur l'ensemble des semestres de master avec une double composante qui est la recherche et la formation du futur enseignant : il faut songer à une augmentation du volume horaire des masters pour permettre cette double formation. La question des stages est restée sans réponse. La confection d'une maquette nationale correspondant à la préparation des concours est une hypothèse envisageable, mais qui relève du ministère de l'Enseignement Supérieur.

4° le calendrier

Les travaux préparatoires des commissions dont la composition reste encore inconnue doivent aboutir à la fin de l'année civile 2008.

M. Sherringham invite les universitaires de toutes disciplines à envoyer au Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale, avec copie pour information à la CPU, des propositions sur les épreuves (voir ci-dessous 5°) de ce nouveau concours de recrutement en octobre 2008. En particulier il attend celles que la SLLMOO pourrait lui faire en association avec les autres sociétés savantes et universitaires.

L'année universitaire 2008-2009 sera une année de transition ; une réflexion doit être menée dans les universités au sujet de la validation de certains enseignements (obtention de points-crédits) qui permettront d'entrer en M2. Ces dispositions seront à mettre en place pour les futurs candidats à ce concours, ceux qui sortent de L3, ceux qui sortent de M1 et ceux qui ont échoué au CAPES.

C'est en septembre 2009 que cette réforme des masters et des concours (CAPES, CAPET et CRPE) entrera en vigueur ; les candidats ne pourront s'y inscrire que s'ils sont inscrits en M2.

La première promotion du concours sous sa nouvelle forme sera celle de 2010.

5° Les épreuves de ce concours

M. Sherringham précise que « trois types d'épreuves » (voir communiqué du conseil des ministres du 2 juillet 2008) ne signifie pas « trois épreuves » ; toutefois il ne cache pas que le souhait du ministère est de réduire le nombre des épreuves selon une configuration qui serait la suivante:

1 ou éventuellement plusieurs épreuves disciplinaires

1 épreuve de méthodologie qui s'apparenterait à une leçon et serait de ce fait « disciplinaire »

1 épreuve d'histoire de la discipline ou de l'enseignement.

Il appartient aux universitaires de proposer une ou deux épreuves de type « disciplinaire » (il semble qu'au-delà de ce chiffre, la proposition ne sera pas reçue et la possibilité d'un tirage au sort est évoquée pour l'écrit et de faire des propositions pour l'ensemble de ces épreuves. A l'oral, il semblerait qu'on s'oriente vers une épreuve qui soit une sorte d'étude de cas, mais appliquée à des situations concrètes à la frontière du disciplinaire et du professionnel : elle ressemblerait à celle qui est en usage pour le recrutement du personnel administratif. A été évoquée aussi la présence de chefs d'établissements, d'inspecteurs, etc., dans le jury. Le coefficient de l'épreuve ne devrait pas être démesuré, pas ridicule non plus.

Les épreuves écrites se dérouleront à la fin du second semestre de M2, soit au troisième semestre de master ; les résultats d'admissibilité devraient être donnés dans un délai assez bref ; les épreuves orales pourraient se dérouler à la fin du second semestre de master 2, mais ces dates sont susceptibles de bouger : mais M. Sherringham attend d'avoir les dates demandées par l'administration, les affectations devant être faites pour la rentrée de septembre ; il se pourrait donc que l'oral soit placé avant la fin du second semestre de M2 ; les universités auront à réfléchir à un calendrier qui permette l'organisation d'une session de rattrapage en juin, puisque les admis à ce concours ne pourront en obtenir la validation (donc leur recrutement) que s'ils ont obtenu le niveau M2.

6° concours sur programme ?

La question du programme a aussi été posée (terme que M. Sherringham avait employé plusieurs fois au cours de l'entrevue ; il évoquait même la possibilité d'un programme sur deux ans) ; la réponse est restée vague: le programme est celui des lycées et collèges. Sur ce point aussi des propositions peuvent être faites.

7° CAPES et agrégation

L'agrégation est maintenue en l'état pour l'instant. Elle doit cependant correspondre au même schéma, c'est-à-dire être obtenue avec un diplôme de master, ce qui signifie qu'elle doit se passer en M2. Toutes les dispositions antérieures (exigence de la maîtrise ou CAPES) sont désormais caduques. Il y aurait donc sur le modèle des écoles d'ingénieur trois concours correspondant à des niveaux différents : CRPE, CAPES et Agrégation.

L'entrevue a duré une heure.

Joëlle Ducos, Chantal Connochie-Bourgne, Pierre Nobel